



COMPTE RENDU DU CONSEIL DE GOUVERNEMENT DU 9 DECEMBRE 2021

*_*_*

I- Le Ministre de la Santé et de la Protection Sociale a présenté un exposé sur la situation épidémiologique au Maroc par rapport à l'évolution de la pandémie au niveau international.

II- Le Conseil a délibéré sur les projets de décrets suivants :

- 1. Projet de décret n° 2.21.969** complétant l'annexe du décret n° 2.18.622 du 10 jourmada I 1440 (17 janvier 2019) pris pour l'application de la loi n° 98.15 relative au régime de l'assurance maladie obligatoire de base et la loi n° 99.15 instituant un régime de pensions pour les catégories des professionnels, des travailleurs indépendants et des personnes non salariées exerçant une activité libérale.
- 2. Projet de décret n° 2.21.970** pris pour l'application de la loi n° 98.15 relative au régime de l'assurance maladie obligatoire de base et la loi n° 99.15 instituant un régime de pensions pour les catégories des professionnels, des travailleurs indépendants et des personnes non salariées exerçant une activité libérale, en ce qui concerne les vétérinaires.
- 3. Projet de décret n° 2.21.971** pris pour l'application de la loi n° 98.15 relative au régime de l'assurance maladie obligatoire de base et la loi n° 99.15 instituant un régime de pensions pour les catégories des professionnels, des travailleurs indépendants et des personnes non salariées exerçant une activité libérale, en ce qui concerne les ingénieurs géomètres-topographes.
- 4. Projet de décret n° 2.21.957** portant création de la zone d'accélération industrielle de Bouknadel.
- 5. Projet de décret n° 2.21.966** pris pour l'application du décret-loi n° 2.20.605 du 26 moharrem 1442 (15 septembre 2020) édictant des mesures exceptionnelles au profit des employeurs affiliés à la Caisse Nationale de Sécurité Sociale, leurs salariés déclarés ainsi que certaines catégories de travailleurs indépendants et de personnes non-salariés assurés auprès de la Caisse, touchés par les répercussions de la propagation du corona virus «Covid-19», en ce qui concerne le secteur du tourisme.

Approuvés.

III- Conformément aux dispositions de l'article 92 de la Constitution, le Conseil a approuvé les propositions de nomination suivantes :

- ✓ le Directeur des Ressources Humaines au Ministère de la Justice ;
- ✓ la Directrice des Etudes, de la Coopération et de la Modernisation au Ministère de la Justice ;
- ✓ le Directeur de l'Ecole Nationale d'Agriculture de Meknès.